



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
8 juin 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 3 de l'ordre du jour

Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec intérêt le rapport sur les progrès accomplis depuis sa trente et unième session dans l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements¹.
2. Le SBSTA a pris note des documents ci-après établis en prévision de la session en cours:
 - a) Rapport de l'atelier technique sur les moyens d'intégrer les diverses méthodes de planification de l'adaptation²;
 - b) Rapport de synthèse sur les efforts entrepris pour évaluer les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation et les différents points de vue sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins³;
 - c) Rapport de synthèse sur les efforts déployés pour suivre et évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation ainsi que les coûts et l'efficacité des projets, politiques et programmes menés à terme, et sur les différents points de vue concernant les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins⁴.
3. Le SBSTA s'est félicité de la mise au point par le secrétariat, en collaboration avec les organisations compétentes, d'une version facile à utiliser du Recueil FCCC des méthodes et outils permettant d'évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements⁵. Il a pris note du travail accompli par le secrétariat pour diffuser les résultats du programme de travail de Nairobi auprès des parties

¹ FCCC/SBSTA/2010/INF.2.

² FCCC/SBSTA/2010/2.

³ FCCC/SBSTA/2010/3.

⁴ FCCC/SBSTA/2010/5.

⁵ Consultable à l'adresse <http://www.unfccc.int/5457>.

prenantes concernées. Le SBSTA a aussi constaté qu'il importait au plus haut point d'élaborer des informations ciblées et d'autres produits pour diffuser des renseignements sur des outils concrets dans les pays ayant difficilement accès à Internet.

4. Le SBSTA s'est également félicité de la participation directe et des contributions d'un large éventail d'organisations⁶ à l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a encouragé ces organisations à poursuivre leurs efforts, notamment en s'engageant à prendre des initiatives⁷ et en lui communiquant des renseignements sur l'exécution de ces engagements, afin d'aider les Parties à mieux appréhender et mesurer les incidences des changements climatiques et leur vulnérabilité à ces changements, et à décider en connaissance de cause des actions à engager et des mesures à prendre concrètement pour s'y adapter.

5. Il a pris note avec satisfaction de la convocation par son président, à la session en cours, du troisième forum des représentants des Parties et des coordonnateurs des organisations et des institutions associées à l'exécution du programme de travail de Nairobi.

6. Le SBSTA a constaté que les travaux menés au titre du programme de travail de Nairobi avaient contribué à approfondir les connaissances scientifiques et techniques sur l'adaptation, les effets et la vulnérabilité, à impliquer les parties prenantes, à stimuler les initiatives et à diffuser des informations et des connaissances utiles. Il a noté combien il importait de poursuivre ces activités au moment de dresser un bilan du programme de travail de Nairobi et d'envisager son avenir.

7. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'assurer, suivant les indications de son président, une représentation équitable des Parties à la réunion informelle des représentants des Parties et des organisations et experts participant à l'exécution du programme de travail de Nairobi, notamment ceux qui ont des compétences spécialisées au niveau local et qui disposent de connaissances autochtones, afin d'étudier les résultats des activités menées à bien antérieurement, réunion qui devait être organisée avant sa trente-troisième session⁸. Il a en outre demandé au secrétariat de préparer des contributions et d'établir un ordre du jour, suivant les indications de son président, en vue de faciliter les débats portant sur l'examen de l'efficacité du programme de travail de Nairobi au regard de son objectif, des résultats escomptés, de son champ d'activité et de ses modalités d'exécution, tels que définis dans la décision 2/CP.11.

8. Le SBSTA a examiné le rôle qu'un groupe d'experts pourrait jouer dans l'exécution du programme de travail, compte tenu du fait que l'efficacité du programme de travail de Nairobi devait être examinée à la seizième session de la Conférence des Parties.

9. Le SBSTA a rappelé les conclusions formulées à sa vingt-huitième session⁹ selon lesquelles il devrait en principe fournir à sa trente-troisième session des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

10. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à faire parvenir au secrétariat, avant le 16 août 2010, des observations et des informations sur l'efficacité du programme de travail de Nairobi au regard de son objectif, des résultats escomptés, de son champ d'activité et de ses modalités d'exécution, tels que définis dans la décision 2/CP.11. Il a demandé au secrétariat de regrouper ces observations dans un document de la série MISC pour étayer les débats de la réunion informelle mentionnée ci-dessus au paragraphe 7.

⁶ Au 7 juin 2010, on comptait 181 organisations associées au programme de travail de Nairobi.

⁷ Au 7 juin 2010, 100 engagements avaient été communiqués par les organisations associées au programme de travail de Nairobi.

⁸ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 24.

⁹ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 22.